

Cérémonies de commémoration du génocide arménien à Villeurbanne

Lorsque, il y a sept ans, nous avons conçu notre cérémonie du 23 avril, veille du 24 avril, journée commémorative du génocide des Arméniens, nous avons l'ambition de nous retrouver une fois par an en hommage aux victimes. Nous souhaitons aussi nous saisir de cette veillée pour faire connaître la culture arménienne et pour accompagner les évolutions, voire les susciter, qui allaient dans le sens de la reconnaissance du génocide.

Mon engagement en faveur de la loi française de reconnaissance du génocide arménien m'y encourageait. Qui plus est, nous nous trouvions à Villeurbanne, dont les maires successifs avaient partagé le combat de nos concitoyens d'origine arménienne, un combat pour la vérité sur l'histoire, un combat aussi pour prévenir du plus abouti des crimes contre l'humanité. Nous formions ce double souhait pour le passé et pour l'avenir. En 2005, pour le quatre-vingt-dixième anniversaire des déportations et des massacres opérés par le gouvernement jeune-turc dans l'Empire ottoman, **nous avons inauguré notre monument mémorial qui s'inscrit dans cette perspective et qui fait de la reconnaissance une exigence de tous les instants autant qu'une volonté politique.** Ce combat est long, longtemps semé de désillusions, mais avec quelques éléments qui, depuis quelque temps, ouvrent le ciel de nos espérances.

Le débat sur les lois mémorielles n'est pas terminé. Nous sommes face à un cas d'école, les uns considérant le travail législatif contre une intrusion malheureuse dans la recherche des historiens, les autres – dont je suis – observant que **la loi peut être un rempart contre le négationnisme qui accompagne tous les crimes de génocide** et qu'elle ne s'oppose pas à la démarche historique. Cette bataille de points de vue a au moins le mérite de faire évoluer notre réflexion. En nous obligeant à analyser la pertinence de nos arguments, elle renforce nos convictions. En revanche, quand elle est dévoyée par un responsable politique, qui fait son marché électoral dans l'histoire, qui change d'opinions en fonction des circonstances, qui hier votait la loi de reconnaissance à l'Assemblée nationale, qui aujourd'hui, devant un parterre d'historiens, dit qu'il a eu tort, nous sommes partagés entre la tristesse et la honte. **Car c'est de la mort d'un peuple dont il est question et que la mort – ne serait-ce que d'un seul homme – suppose l'humilité,** pas cette légèreté de considération, pas ce cynisme.

>>> À la fin de l'année 2008, la traduction française du livre de Taner Akçam nous aura, à l'inverse, rendus témoins d'une belle constance. Dans cet ouvrage intitulé *Un acte honteux*, l'historien turc, qui vit aujourd'hui en exil aux États-Unis, accumule les preuves. Au fil des chapitres, il revient sur toute une matière oubliée et éloquente, mais il dévoile aussi des pièces nouvelles et irréfutables. Il ne laisse rien au hasard, commentant ses sources, les chiffres, les actes pour redire que ce génocide a existé. Il porte loin son analyse, affirmant que les biens spoliés des Arméniens ont servi à financer la guerre et à enrichir la bourgeoisie turque, affirmant que le sujet de l'indemnisation doit être posé entre les Arméniens et le gouvernement turc. À son sens, l'enrichissement d'une partie de la société a contribué au déni et au mensonge qui s'est installé dans les années vingt et jusqu'à aujourd'hui. En écrivant cela, il remet en question le socle de valeurs sur lequel s'est construite la société turque. Au-delà de la qualité scientifique du document et de ses arguments, la force de ce livre vient également de l'origine de son auteur. Il a été écrit par un historien turc, dont l'ambition consiste à amener son peuple, je le cite, à "*s'interroger sur sa propre responsabilité*", à "*en débattre*" et à "*l'admettre*" pour, dit-il, "*empêcher la réapparition de tels événements*". La portée de l'ouvrage est forcément politique.

L'historien Taner Akçam et, avec lui, l'éditeur Ragip Zarakolu que j'ai eu l'honneur de consacrer citoyen d'honneur de notre ville, n'ont pas signé la pétition des intellectuels turcs demandant pardon aux Arméniens. Ils invoquent deux raisons au moins que je partage complètement. Tout d'abord, le mot génocide ne figure pas dans le texte des intellectuels turcs. Or, comment parler honnêtement d'un fait sans le nommer? Ils considèrent ensuite que la demande de pardon doit être formulée par l'État turc, ouvrant ainsi la discussion sur la réparation, et non par un groupe d'intellectuels, qui tout sincères qu'ils soient et quel que soit le symbole de leur acte, n'ont aucune légitimité pour engager leur pays sur cette voie. C'est pourquoi, tout en considérant avec une certaine bienveillance le geste de ces intellectuels – c'est mieux que rien, dirai-je –, j'exprime de la prudence. **Il ne faudrait pas, en effet, qu'à s'enthousiasmer un peu vite sur un acte insuffisant, nous en oublions que l'État turc doit reconnaître le génocide arménien – c'est une condition *sine qua non* à l'entrée de la Turquie dans l'Europe** – et que, bon an mal an, au gré de déclarations vertueuses mais inachevées, nous finissions par nous satisfaire d'une reconnaissance *a minima*.

Or, nous n'en avons pas le droit. D'une part, parce que des milliers de femmes et d'hommes ont été conduits à la mort comme des chiens, dans une frénésie du meurtre dont les évocations demeurent insoutenables. Nous leur devons de reconnaître leur martyre et celui qu'enferment leurs descendants dans leur histoire. D'autre part, **parce qu'un génocide est le plus absolu des crimes et qu'en retour, sa reconnaissance suppose un acte absolu qui ne souffre d'aucune ambiguïté.**

Jean-Paul Bret

maire de Villeurbanne